

Dans mille ans d'ici cette remarque sera curieuse.

*La Sorbonne
refuse de recevoir les
22. Docteurs
exclus.*

VII. Depuis quelque tems la Sorbonne est une maison à loyer, il ne s'y fait plus d'assemblée, & chacun reste dans l'inaction. Mr. le Duc Regent avoit fait demander le rétablissement des 22. Docteurs exclus de la Faculté pour s'être opposés à ce qui s'est fait dans les assemblées depuis la mort du Roi contre la Constitution. Les Docteurs à qui Mr. le premier President s'étoit adressé, lui ont répondu, que ne représentant pas la Faculté, ils ne pouvoient rien promettre pour cela, qu'il falloit l'assembler pour entendre ses sentimens, & donner une réponse positive à S. A. R. cet expedient avoit fait espérer que l'interdiction faite à la Faculté de s'assembler se leveroit, mais Mr. le Duc Regent n'a pas jugé à propos de se relâcher, qu'avant toutes choses les 22. Docteurs ne soient rétablis, il n'a pas cependant voulu permettre à ces derniers de poursuivre au Parlement leurs Appels, parce que le Jugement emporteroit la décision du fond de la Constitution.

*Poëtes cha-
ziés pour
avoir écrit
trop libre-
ment.*

IX. Le nommé Arouët, fils d'un Avocat au Parlement de Paris, jeune Poëte satyrique, & qui écrit dans le stile de Rousseau, dont on dit qu'il est l'élève, a été condamné à une prison perpétuelle, pour avoir composé des chansons & quelques autres pièces de Poësie contre la Cour de France, & s'être servi dans ces ouvrages de termes & d'expressions peu decentes. Il a été traduit à Lion pour y expier son crime, d'où il ne sortira apparemment pas qu'il n'ait fait changer de stile à sa Muse,
&